

CONVENTION

Relative à l'organisation d'un « orchestre à l'école » au sein de l'école primaire « Les rosiers » de Livarot

Entre

la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados,
représentée par l'Inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de
l'Education Nationale du Calvados,

La Communauté de Communes du Pays de Livarot

La Commune nouvelle de Livarot Pays d'Auge,

L'OCCE du calvados

En référence aux textes suivants :

- Bulletin Officiel n°3 du 19 juin 2008, « Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire »
- Décret du 11 juillet 2006, « Le socle commun des connaissances et des compétences » Bulletin officiel n° 32 du 28 aout 2008, « Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts »
- Circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008 « Développement de l'éducation artistique et culturelle »
- Circulaire n° 2012-010 du 11 janvier 2012 « Développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les orchestres à l'école – reconnus par le Ministère de l'Education Nationale – constituent un dispositif original qui permet la mise en œuvre des programmes scolaires dans le domaine de l'éducation musicale.

Les intervenants extérieurs spécialisés en musique sont issus du centre culturel du Pays de Livarot.

Article 1 : Objet

L'orchestre à l'école est destiné à stimuler la pratique instrumentale des élèves. Il s'appuie sur une pédagogie innovante dont le principe de base est l'apprentissage collectif d'un instrument dès le premier jour ; en milieu scolaire afin de s'adresser à tous.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- rendre la musique accessible à tous les élèves par la pratique musicale collective au service de la pratique individuelle ;
- faire découvrir le plaisir de la musique en orchestre ;
- aider l'élève à se construire des repères et à valoriser le groupe ;
- promouvoir la culture ;
- au point de vue collectif et social : développer l'écoute attentive, le respect, la solidarité, l'entraide, éviter l'isolement

Article 2 : Admission des élèves

L'orchestre à l'école concerne tous les élèves d'une classe (des classes) dans une école. A ce titre aucune sélection n'est à prévoir pour constituer la classe orchestre. Dans le cas de Livarot, au titre du lancement, sera d'abord concernée la classe une CE2 (23 élèves) pour l'année scolaire 2015/2016 - 23 instruments. Pour l'année 2016 – 2017 les 23 CE2 à présent en CM1 - 16 CM1 et quelques CE2 – 28 instruments en plus. Pour l'année 2017 – 2018 l'ensemble des CM (39 CM2 – 41 CM1) – 30 instruments en plus.

Article 3 : Aménagements d'horaires

L'école s'engage par l'action de son directeur, à faciliter une organisation propice aux apprentissages spécifiques permettant d'une part un enseignement orchestre de quarante-cinq minutes hebdomadaire, pouvant évoluer à une heure, d'autre part les enseignements par pupitre de 45 mn.

- Les séances d'orchestre se dérouleront sur le temps d'enseignement scolaire et auront lieu soit à l'école soit au Centre Culturel du Pays de Livarot distant de 1 km (15 minutes de marche) le lundi matin de 10h30 à 11h15. Lors des déplacements les élèves seront accompagnés par leur enseignant, les instruments seront transportés par véhicule par des parents.
- Les séances par pupitre seront organisées par rotation sur le temps scolaire également, à l'école primaire :
 - Mercredi de 11h00 à 11h45 mn pour les flûtes traversières
 - Vendredi de 10h30mn à 11h15mn pour les clarinettes
 - Vendredi de 10h30mn à 11h15mn pour les saxophones

Article 4 : Organisation et projet pédagogique

L'organisation générale du projet Orchestre à l'école résulte d'une concertation entre les différents partenaires. Concernant les équipements matériels et l'enseignement de la pratique instrumentale, il est convenu :

- que le financement de la location des instruments de musique acquis par le Centre Culturel du Pays de Livarot et représentant une somme annuelle de 25 euros par élèves sera assuré par la Coopérative scolaire. L'association de parents d'élèves pourra participer à ce financement. Les instruments seront mis à la disposition des familles sous leur responsabilité.
- que les familles s'engagent à en assurer la bonne conservation.
- que la rémunération des intervenants extérieurs chargés de l'enseignement spécifique est assurée par la Communauté de Communes du Pays de Livarot.

Le projet d'école, qui constitue le cadre de référence, est enrichi d'un projet pédagogique spécifique qui détaille les objectifs et contenus de l'opération orchestre à l'école :

- le projet d'école est validé par l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Calvados.
- le projet pédagogique Orchestre à l'école est contrôlé par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Lisieux sud et mis en œuvre sous son autorité.

(Voir projet pédagogique en annexe.)

Article 5 : Evaluation

L'évaluation comportera deux volets : l'évaluation du dispositif et l'évaluation des élèves.

- évaluation du dispositif : il est convenu qu'une commission réunissant toutes les parties, siégera annuellement afin d'évaluer le bon fonctionnement de l'opération orchestre à l'école (voir grille d'évaluation en annexe) ;
- évaluation des élèves : les enseignants des classes de référence et les professeurs de musique évalueront conjointement les progrès des élèves (voir grille correspondante en annexe).

Article 6 : Responsabilité à l'égard des élèves

Sur le temps scolaire, les élèves sont sous la responsabilité de leurs enseignants.

Article 7 : Responsabilité des familles à l'égard des instruments

Les élèves instrumentistes et leurs familles s'engagent :

- à respecter les instruments qui leur sont confiés
- à assurer les instruments qui leurs sont confiés en dehors de l'école

A ce titre un engagement écrit est soumis à l'approbation et à la signature des familles.

- toute détérioration est à la charge des familles

Article 8 : Communication interne et externe

Pour un fonctionnement optimum, il apparaît nécessaire que des échanges de « régulation » puissent intervenir autant que de besoin. A ce titre, au sein de chaque structure, un coordonnateur est clairement identifié et désigné par les signataires de la présente convention :

- à l'école des Rosiers : le directeur de l'école
- au Centre Culturel du Pays de Livarot : le directeur

Article 9 : Durée d'application

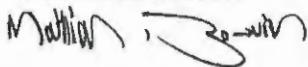
La présente convention est conclue pour une période de trois années scolaires, reconductible après évaluation si avis favorable des parties.

Elle peut être dénoncée à tout moment d'un commun accord entre les parties ou par l'une des parties pour l'année scolaire suivante. Dans ce dernier cas, la dénonciation pour l'année scolaire suivante devra se faire 3 mois au moins avant le début de cette année scolaire.

Fait à Livarot, le 25 mai 2016

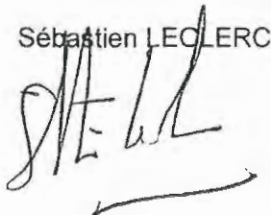
L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique
des Services
de l'Education Nationale du
Calvados,

Mathias BOUVIER



Le Maire de Livarot

Sébastien LECLERC



Le Président de La
Communauté de
Communes du Pays de
Livarot

Sébastien LECLERC
p/o le vice-président en
charge de la culture
F. BLIN



Le président de
l'OCCE
Du Calvados

Jean-Marc
GUEGUENIAT



PROJET PEDAGOGIQUE 2015/2018

Orchestre à l'école (OAE) Ensemble d'instruments à vent

Ecole Primaire « les rosiers » de Livarot/ Centre Culturel du Pays de Livarot

à Livarot

Préambule

Ce projet pédagogique s'appuie sur les textes suivants :

- Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992
- Bulletin Officiel n°3 du 10 juin 2008, « Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire »
 - Décret du 11 juillet 2006, « Le socle commun des connaissances et des compétences »
 - Bulletin officiel n° 32 du 28 août 2008, « Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts »
 - Circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008
 - Circulaire n° 2012-010 du 11-1-2012 « Développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège »

L'orchestre à l'école est partie intégrante du projet de l'école primaire « les rosiers » de Livarot d'une part, et du projet d'établissement du centre culturel du pays de Livarot, d'autre part, en tenant compte du schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement spécialisé de la musique, publié par le ministère de la culture (avril 2008).

Le projet pédagogique favorise la réussite scolaire et artistique de tous les élèves. Il précise la répartition des enseignements entre les deux structures, dans un esprit de complémentarité ainsi que les acquis attendus au niveau des élèves.

1. FINALITES ET PRINCIPES GENERAUX

L'orchestre à l'école est destiné à stimuler la pratique instrumentale des élèves.

Il s'appuie sur une pédagogie innovante dont le principe de base est l'apprentissage collectif d'un instrument dès le premier jour, en milieu scolaire afin de s'adresser à tous.

Outre l'acquisition de compétences propres à l'éducation musicale et à la culture humaniste en général, l'enjeu de ce projet est de favoriser chez les élèves l'autonomie, l'initiative, l'écoute et le respect des autres.

2. ORGANISATION

2.1 Public concerné :

Ce projet offre l'apprentissage d'un instrument sur trois ans grâce à une pratique musicale collective. Il concerne les élèves de la classe de CE2 (pour 2015-2016) sans sélection préalable. Ces élèves poursuivront cet apprentissage en CM1 puis en CM2.

Après un bilan au terme de la première année, le projet sera susceptible d'évoluer en s'adressant à un plus grand nombre d'élèves de l'école.

2.2 Fonctionnement et contenu des pratiques instrumentales :

1h30 hebdomadaire sur 36 semaines qui se décomposent ainsi, sur le temps scolaire :

- Séance d'orchestre : 45 mn de pratique collective, au centre culturel ou à l'école.
- Séances de pratique par pupitres d'instruments : 45 mn, par groupe, à l'école primaire.

1. REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS

3.1 En classe:

rôle de l'enseignant :

Il permet à l'élève l'acquisition des compétences du socle en rapport avec la classe orchestre :

- **Les langages pour penser et communiquer** : dire, lire et écrire en lien avec le projet, en particulier en lien avec le langage des arts, comprendre et justifier des langages artistiques employés, justifier ses intentions et ses choix en s'appuyant sur des notions d'analyse d'œuvres (écoute d'œuvres musicales, liens avec l'histoire des arts)
- **Les méthodes et outils pour apprendre**: recherche et documentation, notamment à l'aide des outils numériques. Développer l'autonomie et l'initiative.
- **La formation de la personne et du citoyen**: respect de l'autre et de l'instrument, apprentissage de l'action collective.
- **Les systèmes naturels et les systèmes techniques** : connaître le fonctionnement d'objets, en particulier des instruments de musique, les besoins de son organisme, en particulier savoir gérer sa respiration.
- **Les représentations du monde et l'activité humaine** : Développer les capacités d'imagination, de conception, d'action pour produire des œuvres ainsi que le goût des pratiques artistiques.

3.2 En séance pupitre:

rôle de l'enseignant :

- aide à faire passer les consignes du professeur de musique dans les différents groupes.
- encourage et motive les élèves individuellement.

- *rôle de l'intervenant*

Apporte son expertise pour:

- l'apprentissage technique de l'instrument
- l'apprentissage du codage musical
- travail d'écoute.

3.3 En séance « Tutti » :

- *rôle de l'enseignant :*

- aide à faire passer et respecter les consignes en grand groupe.
- aide le chef d'orchestre, par un soutien individualisé.

- *rôle de l'intervenant*

Apporte son expertise pour :

- l'apprentissage d'un travail en commun.
- la découverte des différents instruments.
- l'écoute des autres.
- la direction de l'orchestre.

1. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET INDICATEURS D'ÉVALUATION RETENUS

COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN	COMPÉTENCES SPECIFIQUEMENT TRAVAILLEES DANS LE CADRE DU PROJET OAE	INDICATEURS D'ÉVALUATION RETENUS
COMPÉTENCE 1 : Les langages pour penser et communiquer		
<i>Employer à l'écrit comme à l'oral un vocabulaire juste et précis</i>	Connaître un vocabulaire spécifique : <ul style="list-style-type: none"> • aux instruments (piston, coulisse, embouchure, bec, anche)... • au langage musical : pulsation, tempo, refrain... • simultanément, alternance, juxtaposition, rupture ... présenter brièvement le projet à différents publics (autres classes de l'école, parents...)	Les élèves répondent aux consignes orales en utilisant ce vocabulaire spécifique et l'emploient pour oraliser leur pratique musicale.

	Apprendre à s'exprimer devant le groupe et devant un public.	
<i>combinaison avec pertinence et de façon critique les informations explicites et implicites issues de sa lecture.</i>	Mise en relation avec des textes et des œuvres sur le thème de la musique, sur les différentes périodes historiques ou sur les compositeurs.	À la fin du cycle 3, les élèves ont lu des œuvres variées sur les thèmes abordés (traces écrites dans le portfolio)
<i>s'exprime à l'écrit pour raconter, décrire, expliquer ou argumenter de façon claire et organisée.</i>	Production d'exposés Compte-rendu des activités	Présentation des exposés lors des concerts sous forme d'exposition
COMPETENCE 2 : Les méthodes et outils pour apprendre		
utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter, présenter un travail	Production d'exposés	Présentation des exposés lors des concerts sous forme d'exposition
<i>mettre en l'attention, la mémorisation, la mobilisation de ressources, la concentration, l'aptitude à l'échange et au questionnement, le respect des consignes, la gestion de l'effort.</i>	Travailler quotidiennement (à la maison) pour progresser. Etre capable de soutenir l'effort pour faire aboutir un projet de l'ensemble. S'écouter par rapport aux autres, se corriger.	L'élève prend conscience de l'intérêt de transférer ses attitudes dans les autres situations d'apprentissage.
COMPETENCE 5 : Les représentations du monde et l'activité humaine		
<i>Mobiliser ses connaissances sur les expressions artistiques, les œuvres, les sensibilités esthétiques et les pratiques culturelles de différentes sociétés.</i>	Interpréter de mémoire la mélodie d'une chanson avec son instrument.	L'élève fait preuve d'une aisance technique avec son instrument grâce à sa maîtrise du langage musical.
	Reproduire et produire des formules rythmiques sur son instrument en accord avec les autres membres de l'orchestre. Savoir reproduire une phrase musicale.	
	Connaître et appliquer des notions musicales simples : tempo, pulsation, mesure, note tenue ou non...	
	Reconnaître et lire des éléments du langage liés à l'organisation du discours musical (partition).	
	Jouer des mélodies de pays différents.	
	Reconnaître le genre d'une œuvre musicale (danse, musique religieuse, musique traditionnelle...) Rencontrer des lieux de culture (salle de concerts)	L'élève dispose d'une culture musicale élargie.
	Identifier les œuvres par leur titre, le compositeur, l'époque.	

<i>Détailler certains éléments constitutifs des œuvres musicales en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique.</i>	Les situer dans le temps et dans l'espace (frise chronologique, planisphère...) mise en œuvre de l'histoire des arts	
	Décrire des œuvres musicales en reconnaissant : <ul style="list-style-type: none"> • Le matériau qui les compose (cordes, cuivres, orchestre, voix...) • Certains aspects caractéristiques de leur forme (refrain, variation, succession, simultanéité, alternance, juxtaposition, rupture ...) 	L'élève fait preuve d'une écoute musicale plus experte.
<i>Justifier ses intentions et ses choix en s'appuyant sur des notions d'analyse d'œuvre</i>	Exprimer son appréciation pour qualifier une réalisation musicale à la fois comme acteur ou spectateur. Exprimer les impressions ressenties face à une œuvre musicale au moyen d'une production individuelle ou dans un dialogue avec le groupe. Mobiliser ses connaissances pour parler de façon sensible d'œuvres d'art.	L'élève réinvestit ses connaissances pour justifier ses préférences.
<i>Apprendre à s'exprimer et communiquer par les arts, de manière individuelle et collective, en concevant et réalisant des productions, sonores ou verbales.</i>	Inventer des productions musicales individuellement ou collectivement. Jouer devant un public.	L'élève fait preuve de créativité dans sa pratique musicale.
COMPETENCE 3 : La formation de la personne et du citoyen		
<i>s'impliquer dans la vie scolaire (actions et projets collectifs)</i>	Ecouter les autres. Respecter leur progression.	Meilleure cohésion au sein de la classe et de l'école. Qualité de la relation élève/enseignant.
<i>coopérer et faire preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui Prendre sa place dans le groupe en étant attentif aux autres pour coopérer</i>	Jouer au moment opportun et laisser les autres jouer. Accepter d'installer le matériel, la salle	
	Jouer avec les autres pour faire aboutir un projet unique et commun. Suivre la gestique et les indications du chef d'orchestre.	

COMPÉTENCES TECHNIQUES SPECIFIQUES		
	<p>Connaître la technique de son instrument avec ses particularités.</p> <p>Explorer les possibilités sonores de son instrument.</p> <p>Connaître la tenue particulière à l'instrument.</p> <p>Connaître la posture correcte.</p>	

1. OBJECTIFS DU PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION RETENUS

OBJECTIFS	INDICATEURS RETENUS
Implication des partenaires dans le suivi du projet	<p>Respect des engagements pris dans le cadre de la convention.</p> <p>Fréquence et qualité des concertations entre les partenaires.</p>
Respect du budget	Pas de dépassement global.
Rayonnement sur la vie culturelle de la commune et de la communauté de commune	Nombre de représentations publiques réalisées :
Adhésion des parents d'élèves	Estimation de la mobilisation lors des concerts
Satisfaction et motivation des élèves	Pourcentage d'élèves continuant une activité musicale au collège au-delà de la clôture du projet.

ANNEXE : ORGANISATION DU PROJET PEDAGOGIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Orchestre à l'école (OAE)

Ecole primaire « les rosiers » de Livarot- centre culturel du Pays de Livarot.

Public concerné :

Le CE2 de Charlotte Moreau (23 élèves) pour l'année scolaire 2015-2016

La même cohorte d'élèves de CM1 pour l'année scolaire 2016-2017

La même cohorte d'élèves de CM2 pour l'année scolaire 2017-2018

Les instruments : trompette/cornet/Bugle/tuba/clarinette/saxophone/flûte traversière

La composition de l'orchestre :

- Trompette
- Cornet
- Bugle
- Tuba
- Clarinette
- Saxophone
- Flûte traversière

Répartition des temps de pratiques instrumentales 2015/2016 : le matin

Séance orchestre : le Lundi de 10h30 à 11h15 à l'école et occasionnellement à l'Espace culturel

Séance de pratique par pupitres :

En 3 groupes répartis dans différentes salles de l'école des Rosiers:

- cuivres et saxophones/clarinettes le vendredi de 10h30 à 11h15

- Flûtes traversières le mercredi de 11h à 11h45

Encadrement du dispositif pour l'année scolaire 2015-2016 :

Le directeur de l'école :

Jean-Baptiste Lecellier-Lepecq

L'enseignante de l'école :

Charlotte Moreau

Les professeurs du CCPDL :

Dominique MAZUE : saxophone et clarinette

Pierrick CHEVALIER : trompette/cornet/Bugle/tuba

Marie-Claire LE BACQUER : flûte traversière et chant choral

Le directeur du CCPDL :

Thierry VINCE

Rayonnement de l'orchestre - Actions envisagées :

- dans l'école :
 - concert à destination des autres classes en période 4
 - participation à la fête de l'école lors d'un spectacle commun à destination des familles
 - Interaction entre l'OAE et le Chœur à l'Ecole avec au moins une production finale commune par année scolaire.
- En dehors de l'école :
 - Participation à une manifestation commune avec le Centre Culturel